

LES CITATIONS ET DECORATIONS ATTRIBUEES APRES LA GUERRE

1. REPERES CHRONOLOGIQUES

Les décorations et médailles officielles attribuées pendant la guerre étaient les suivantes :

1. **Légion d'honneur** (création en 1802) : elle symbolise le talent, le courage, le dévouement au service de la nation. Elle est administrée par la Grande chancellerie de la Légion d'honneur.
2. **Médaille militaire** (création en 1852) : décoration réservée aux sous-officiers, aux soldats et aux officiers généraux ayant commandé sur le champ de bataille ; décoration administrée par la Grande chancellerie de la Légion d'honneur.
3. **Croix de guerre** (création en 1915) : elle commémore une citation individuelle obtenue par un militaire ou par un civil pour fait de guerre.
4. **Médaille de la reconnaissance française** (création en 1917) : elle récompense tous ceux qui, sans obligation légale ni militaire, ont aidé les blessés, les invalides, les réfugiés ou qui ont accompli un acte de dévouement exceptionnel en présence de l'ennemi.
5. **Insigne des blessés** (création en 1916) : cette distinction est attribuée après la consultation d'une commission siégeant dans le chef-lieu du département où réside le demandeur.

⇒ Pour plus d'informations sur ces décorations attribuées PENDANT la guerre, se reporter aux explications données dans le volet 1 du guide des sources

Ces décorations et signes distinctifs de reconnaissance ont continué à être donnés tout au long du XXe siècle pour des faits datant de la guerre. Leur nombre a augmenté dès la fin des hostilités. Ils sont distribués aux militaires, mais aussi aux civils, hommes, femmes et enfants, aux animaux, aux villes, aux corps de troupe, etc. Après la Première Guerre mondiale, l'armée française reste engagée sur plusieurs théâtres d'opérations extérieurs (Levant, Orient, Maroc). Par conséquent, une croix de guerre des théâtres d'opérations extérieures est créée en 1921.

Enfin, pendant les années 1920 et 1930, les autorités souhaitent récompenser et honorer les anciens soldats et toutes les victimes de la guerre, y compris les civils. De nombreuses décorations commémoratives sont destinées aux seuls anciens combattants.

2. DECORATIONS ET MEDAILLES OFFICIELLES

Les décorations ont été attribuées par les autorités civiles ou militaires et ont laissé parfois des dossiers individuels, des informations sommaires ou des listes.

- Dans les archives militaires, outre les fichiers officiels, les citations sont inscrites sur les fiches matricules ; des listes peuvent être trouvées dans les historiques régimentaires.

- Aux Archives nationales, les fonds de certains ministères (Intérieur, Justice et Instruction publique notamment) contiennent des dossiers de candidatures et de nominations pour certaines décorations. Dans les dossiers de carrière (des enseignants par exemple) figurent toujours les textes des citations obtenues, ainsi que des mémoires de propositions pour des décorations civiles (les palmes académiques par exemple), dans lesquels les faits de guerre tiennent une place importante.

- Les Archives départementales conservent des documents se rapportant aux décorations, – dans les séries M (administration générale et économie), R (affaires militaires, organismes du temps de guerre), Z

(sous-préfectures) –, dont la plupart sont postérieures à la guerre. Outre les documents officiels (circulaires, décrets, etc.), les dossiers individuels (dits de demande ou d'instruction pour l'attribution d'une distinction honorifique) peuvent contenir des récapitulatifs de la carrière, des états des services, des témoignages, des correspondances (lettres de demande, réponses de l'administration).

- Les archives municipales peuvent détenir des diplômes, des extraits de citations.

1) Légion d'honneur

Les Archives nationales conservent les dossiers définitifs d'attribution de la Légion d'honneur, composés d'états de services et de correspondances diverses. Une partie est accessible en ligne sur la base Léonore.

2) Médaille militaire

Le SHD-Pau peut délivrer le texte de la citation accompagnant l'attribution de la Médaille militaire.

3) Croix de guerre

Les fichiers des décorations et citations décernées à titre individuel et à titre collectif aux combattants français et étrangers de l'armée et de la gendarmerie au cours de la Première Guerre mondiale sont conservés au SHD-Pau, pour l'armée de terre. Pour un marin ou un aviateur, il faut se tourner vers les archives du Service historique de la Défense à Vincennes.

4) Médaille de la reconnaissance française

La sous-série BB/32 contient les archives des commissions (dossiers nominatifs, projets de décrets et décrets de création et d'attribution de la décoration, procès-verbaux, registres alphabétiques des candidats, recommandations en faveur des postulants). Les dossiers sont composés de notes, de correspondances, de recommandations, de fiches de renseignement, de notices de propositions et de témoignages d'actes de courage et de dévouement.

4) Croix du combattant volontaire de la guerre 1914-1918 (1935) : cette décoration récompense les combattants de la Grande Guerre volontaires pour servir au front dans une unité combattante.

5) Croix du combattant (1930) : la loi du 19 décembre 1926 crée la carte du combattant au profit des personnes relevant de l'officier national du Combattant et la loi du 28 juin 1930 autorise la création d'un insigne officiel dénommé « Croix du combattant » au profit des titulaires de la carte du combattant. Les archives se rapportant à la carte et à la croix sont aux Archives départementales (versements de l'Office national des anciens combattants), où sont conservées notamment les archives des commissions départementales, les dossiers de demande et d'établissement des cartes, des fichiers généraux de demandeurs (sous-série ETP). Ces fonds contiennent parfois des photographies d'identité des demandeurs.

6) Médaille des Victimes de l'invasion (1921) : cette décoration honore les otages de la Première Guerre mondiale (personnes déportées hors de France, emprisonnées ou condamnées à un travail forcé par les Allemands). Elle est attribuée par le ministère des Régions libérées (qui a existé de 1917 à 1926), pendant la seule année 1921. Outre les Archives départementales des départements concernés, on trouvera les dossiers individuels de proposition de décorations relatives aux régions libérées aux Archives nationales (sous-série F23, articles 347 à 378).

7) Médaille de la Fidélité (1922) : cette décoration honore les Alsaciens-Lorrains emprisonnés ou exilés par l'Allemagne en raison de leur attachement à la France.

8) Médaille des Evadés (1926) : l'intérêt des demandes établies sur des formulaires remis par l'autorité militaire réside notamment dans le récit des circonstances de l'évasion et la mention des noms, adresse et qualité des personnes pouvant donner des renseignements sur l'évasion. Le SHD-Pau conserve les dossiers d'attribution de la médaille des évadés militaires (1914-1918) ; les Archives nationales conservent les dossiers individuels des titulaires de la médaille des évadés civils [19830373/1 à 100]. Les Archives départementales peuvent avoir conservé des dossiers.

9) Médaille de la Reconnaissance française (1917) : trois commissions ont été créées pour l'attribution de cette médaille. De 1917 à 1923, 16 000 dossiers de personnes ou de collectivités, françaises ou étrangères, ont été ouverts. Aux Archives nationales, la sous-série BB32 contient les papiers des commissions chargées de l'attribution de la décoration (dossiers nominatifs, projets de décrets et décrets de création et d'attribution de la décoration, procès-verbaux, registres alphabétiques des candidats, recommandations en faveur des postulants). Les dossiers individuels sont composés de notes, de correspondances, de recommandations, de fiches de renseignement, de notices de propositions et de témoignages d'actes de courage et de dévouement. Aux Archives départementales, on peut trouver pour l'essentiel des dossiers nominatifs qui contiennent notamment de nombreux témoignages susceptibles de fournir des informations sur les réseaux de résistance et d'aide à l'évasion de prisonniers de guerre.

Outre les décorations les plus importantes qui viennent d'être évoquées, certains services d'archives départementales ont conservé des archives (listes, dossiers, décrets, etc.) concernant les décorations suivantes :

- Médaille des prisonniers civils de 1914-1918 (1936)
- Médaille des prisonniers civils, déportés et otages de la Grande Guerre (1936) : en particulier des archives portant sur la création de la médaille et la constitution d'un comité départemental.
- Médaille de la déportation et de l'internement (1948) : cette médaille créée après la Seconde Guerre mondiale a été attribuée rétroactivement aux déportés et internés de la Première Guerre mondiale.
- Médaille commémorative de la Grande Guerre : les dossiers, quand ils existent, sont composés de justificatifs (extraits de livret militaire, textes des citations, titre de pension, etc.). Des demandes ont aussi été faites par des personnes dépourvues de tous justificatifs.
- Médaille commémorative interalliée dite « médaille de la Victoire » (1922) : l'autorisation de porter la médaille est délivrée par l'autorité militaire détentrice des pièces matricules du candidat.
- Médaille commémorative d'Orient et des Dardanelles (1926). Médaille commémorative de Syrie-Cilicie (1922). Médaille des épidémies : attribuées aux personnes qui ont combattu contre les épidémies entre 1915 et 1918.
- Insigne des blessés (1916) : La distinction est attribuée après la consultation d'une commission siégeant au chef-lieu du département où réside le demandeur. Les demandes sont adressées à la préfecture du lieu de résidence. Les documents fournis sont des billets d'hôpital, des certificats d'origine de blessure, des rapports circonstanciés, des notifications de pension, etc.

3. MÉDAILLES COMMEMORATIVES NON OFFICIELLES

Il existe également des décorations qui n'ont pas été adoptées par une loi, mais dont le port est toléré. On peut trouver des listes de décorés, des correspondances et des dossiers individuels dans les archives municipales ou dans les archives d'associations d'anciens combattants, qui pour certaines délivrent toujours des décorations aux ayant-droits.

1. Médaille de Verdun (1916), créée par la ville de Verdun et destinée aux anciens combattants français et alliés engagés sur le front de Verdun de 1914 à 1918.
2. Médaille de la Haute-Silésie (1921), créée par la Commission Interalliée de Gouvernement et de Plébiscite de Haute-Silésie et destinée aux militaires, employés civils et fonctionnaires français, anglais et italiens déployés en Haute-Silésie. On peut trouver des sources aux Archives départementales
3. Médaille de Rhénanie (1925 ou 1930), créée par la Fédération des Anciens de la Rhénanie et de la Ruhr et destinée aux militaires et membres de la Haute Commission interalliée des territoires rhénans.
4. Médaille de Saint-Mihiel (1936), créée par la ville de Saint-Mihiel et destinée aux combattants américains et français qui ont combattu dans ce secteur de 1914 à 1918.
5. Médaille de la Marne (1937), créée par l'association des Amis du Fort de la Pompelle et des soldats de la Marne à Reims et destinée aux combattants ayant participé aux batailles de la Marne et aux familles des ayant-droits.
6. Médaille de la Somme (1956), créée par l'Association des anciens combattants de la Somme de 1914 et 1940 et destinée aux combattants de la Somme des deux guerres mondiales.
7. Médaille de l'Argonne et de Vauquois (1961), créée par le comité de l'Argonne du Souvenir français et destinée aux combattants de l'Argonne et aux familles des ayant-droits.
8. Médaille d'Arras (1964), créée par le Comité national des vétérans anciens Défenseurs d'Arras et de l'Artois et destinée aux combattants de l'Artois de 1914 à 1918.
9. Médaille des rescapés de l'Aisne (1966), créée par les anciens combattants de l'Aisne de 1914 et 1940 et destinée aux combattants de l'Artois des deux guerres mondiales.
10. Médaille des combats de Champagne (1971), créée par l'Association du Souvenir aux Morts des Armées de Champagne.

Pour en savoir plus...

- René Mathis, *Croix et médailles de guerre, 1914-1918*, Paris, Public-Réalisation, 1982.
- Jean-François Montès « L'office national des anciens combattants et victimes de guerre », *Guerres mondiales et conflits contemporains* 1/2002 (n° 205), p. 71-83.
- Des sites internet permettent de reconnaître les différentes décorations et de découvrir leur histoire, les critères d'attribution et leurs caractéristiques matérielles : Ordres, décorations et médailles (1914-1918) et France Phaleristique.
- Pour plus d'informations sur la Légion d'honneur et la Médaille militaire, voir le Guide de recherches proposé par le Musée national de la Légion d'honneur et des ordres de chevalerie.
- Article consacré aux décorations et à leurs archives sur le blog Sources de la Grande Guerre.